

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTE

L'an deux mil VINGT CINQ

Le 17 juillet 2025 à 19h

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE

Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Pouilly sous Charlieu

Sous la présidence de Monsieur René VALORGE

Date de la convocation : 10 juillet 2025

Présents : M. GROSDENIS Henri, Mme MONTANES Véronique, Mme GASDON Christine, M. FAYOLLE Jean, Mme BOURNEZ Christine, Mme FEJARD Carole, M. BERTHELIER Bruno, M. LACROIX Jérémie (arrivé à 19h12), M. BUTAUD Jean Charles, M. LOMBARD Jean Marc (arrivé à 19h08), M. GODINOT Alain, M. VAGINAY Laurent, Mme VAGINAY Hélène (arrivée à 19h36), Mme LEBEAU Colette (arrivée 19h16) ne prend part au vote, M. DESBENOIT Bernard, M. JARSAILLON Philippe, Mme JOLY Michelle, M. LAMARQUE Michel, Mme TROUILLET Nelly, M. VALORGE René, Mme CARRENO Mercédès, M. CROZET Yves, Mme LEBLANC Florence (arrivée à 19h19), M. CHENAUD Fabrice, Mme CALLSEN Marie-Christine, M. DESCAVE Guillaume, M. AUBRET Alain, M. PALLUET Dominique, M. MOULIN Bernard, Mme DANIERE Emmanuelle.

Nombre de membres en exercice : 41

Nombre de présents : 30

Nombre de votants : 39

Excusés : M. CHIGNIER Bernard, M. MATRAY Jean-Luc, M. MEUNIER Gérard, M. DURANTIN Michel, M. HERTZOG Etienne, Mme PONCET Sylvie, Mme URBAIN Sandrine, M. VALENTIN Alain, M. LAPALLUS Marc, Mme DUGELET Isabelle remplacée par M. VAGINAY Laurent, M. VIODRIN Jérôme, M. DUBUIS Pascal.

Pouvoirs : M. MATRAY Jean-Luc à Mme MONTANES Véronique, M. MEUNIER Gérard à M. FAYOLLE Jean, M. DURANTIN Michel à Mme FEJARD Carole, M. HERTZOG Etienne à M. LAMARQUE Michel, Mme PONCET Sylvie à M. LACROIX Jérémie, Mme URBAIN Sandrine à M. BERTHELIER Bruno, M. VALENTIN Alain à M. DESCAVE Guillaume, M. LAPALLUS Marc à M. PALLUET Dominique, M. VIODRIN Jérôme à M. VALORGE René, M. DUBUIS Pascal à M. GROSDENIS Henri.

Election d'un secrétaire de séance : M. GROSDENIS Henri (Arcinges).

N°2025/N°144

OBJET : SUBVENTIONS POUR LES MANIFESTATIONS D'INTERET COMMUNAUTAIRE 2025

Monsieur Bruno BERTHELIER, Vice-président en charge de la culture et du tourisme, présente la proposition d'octroi de subvention 2025 pour les manifestations culturelles d'intérêt communautaire. Il rappelle que celles-ci doivent répondre au règlement de subvention préalablement validé par le Conseil Communautaire.

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré à 36 voix « Pour » et 3 abstentions, le Conseil Communautaire,

- valide les subventions suivantes pour 2025 :

- À l'harmonie de Charlieu pour les 100 ans de l'harmonie avec le concert de Jacob de Haan, les 22 et 23 mars. Montant des dépenses : 12 450 €. Montant sollicité : 6 000 € (48 %). Subvention votée : 40 % des dépenses avec une subvention plafonnée à 4 980 €.
- À la compagnie les Farfadets pour la 3ème édition du festival jeunesse Le vol des Cigognes, du 1er avril au 04 mai. Montant des dépenses : 14 280 €. Montant sollicité : 3 000 € (22 %). Subvention votée : 22 % des dépenses avec une subvention plafonnée à 3 000 €.
- À l'association des Amis des Musées de Charlieu pour l'exposition temporaire « Armand Charnay & Firmin Girard : amitiés artistiques », du 18 avril au 2 novembre. Montant des

dépenses : 25 000 €. Montant sollicité : 6 000 € (24 %). Subvention votée : 24 % des dépenses avec une subvention plafonnée à 6 000 €.

- À l'association Silence Volubile pour le festival Printemps du Châtelet, du 8 au 11 mai. Montant des dépenses : 6 000 €. Montant sollicité : 2 400 € (40 %). Subvention votée : 40 % des dépenses avec une subvention plafonnée à 2 400 €.
- À la compagnie les Farfadets pour l'anniversaire des 20 ans du musée de l'école de Belleruche, spectacle le bonnet d'âne, l'école d'autrefois, du 13 au 25 mai. Montant des dépenses : 12 900 €. Montant sollicité : 1 500 € (12 %). Subvention votée : 12 % des dépenses avec une subvention plafonnée à 1 500 €.
- À la MJC de Charlieu pour le festival Les Mots de Printemps, le 17 mai. Montant des dépenses : 4 900 €. Montant sollicité : 500 € (11 %). Subvention votée : 11 % des dépenses avec une subvention plafonnée à 500 €.
- Au comité des fêtes de Nandax pour le concert Wazoo le 28 mai. Montant des dépenses : 11 930 €. Montant sollicité : 5 000 € (42 %). Subvention votée : 40 % des dépenses avec une subvention plafonnée à 4 772 €.
- Au comité d'animation et de promotion de Charlieu pour la manifestation Terre et Couleurs, les 7 et 8 juin. Montant des dépenses : 4 000 €. Montant sollicité : 1 600 € (40 %). Subvention votée : 40 % des dépenses avec une subvention plafonnée à 1 600 €.
- À Festibaye pour le concert au théâtre de verdure à l'abbaye de la Bénisson-Dieu. Montant des dépenses : 16 000 €. Montant sollicité : 167 € (2 %). Subvention votée : 2 % des dépenses avec une subvention plafonnée à 167 €.
- À l'association les Amis des Arts pour le colloque sur l'histoire de Charlieu et de son abbaye, les 13, 14 et 15 juin. Montant des dépenses : 17 400 €. Montant sollicité : 3 900 € (22 %). Subvention votée : 22 % des dépenses avec une subvention plafonnée à 2 420 €.
- Au Comité des fêtes de Sevelinges pour les Férus en itinérance, le 1er juillet. Montant des dépenses 4 350 €. Montant sollicité : 800 € (19 %). Subvention votée : 19 % des dépenses avec une subvention plafonnée à 800 €.
- Au Comité des fêtes de Belmont-de-la-Loire pour les Férus en itinérance, le 2 juillet. Montant des dépenses 4 676,67 €. Montant sollicité : 1 870,67 € (40 %). Subvention votée : 40 % des dépenses avec une subvention plafonnée à 1 870 €.
- À l'association Familles Rurales de Pouilly-sous-Charlieu pour les Férus en itinérance, le 3 juillet. Montant des dépenses 7 094,45 €. Montant sollicité : 2 837,78 € (40 %). Subvention votée : 40 % des dépenses avec une subvention plafonnée à 2 837 €.
- À la MJC de Charlieu pour le festival des arts de la rue Les Férus, du 4 juillet au 6 juillet. Montant des dépenses : 55 000 €. Montant sollicité : 6 000 € (11 %). Subvention votée : 11 % des dépenses avec une subvention plafonnée à 6 000 €.
- À l'association des Magistrats Internationaux Francophones pour les 2èmes rencontres Justice et Littérature, le 12 juillet. Montant des dépenses : 1 700 €. Montant sollicité : 350 € (21 %). Subvention votée : 21 % des dépenses avec une subvention plafonnée à 350 €.
- À l'association Les Amis des arts pour le festival de jazz, le 12, 13 et 14 juillet. Montant des dépenses : 9 622 €. Montant sollicité : 3 350 € (35 %). Subvention votée : 35 % des dépenses avec une subvention plafonnée à 3 350 €.
- À l'association l'Entente Sportive Dyonisienne de Football pour les 50 ans de l'ESD de foot, du 12 au 13 juillet. Montant des dépenses : 15 000 €. Montant sollicité : 1 344 € (9 %). Subvention votée : 9 % des dépenses avec une subvention plafonnée à 302 €.
- Au comité d'animation et de promotion de Charlieu pour le 6ème rassemblement automobile, le 13 juillet. Montant des dépenses : 5 000 €. Montant sollicité : 2 000 € (7 %). Subvention votée : 7 % des dépenses avec une subvention plafonnée à 370 €.
- Au comité d'animation et de promotion de Charlieu pour la fête médiévale, les portes du temps, les 25, 26 et 27 juillet. Montant des dépenses : 51 229 €. Montant sollicité : 6 000 € (12 %). Subvention votée : 12 % des dépenses avec une subvention plafonnée à 6 000 €.
- À l'association les Amis des Arts pour le festival des Monts de la Madeleine, le 3 août. Montant des dépenses : 15 512 €. Montant sollicité : 1 900 € (13 %). Subvention votée : 7 % des dépenses avec une subvention plafonnée à 1 000 €.

- À la compagnie les Farfadets pour la 15ème édition du festival Paroles Paysannes au Grand Couvert de Saint-Hilaire-sous-Charlieu, du 12 au 24 août. Montant des dépenses : 32 200 €. Montant sollicité : 3 000 € (10 %). Subvention votée : 10 % des dépenses avec une subvention plafonnée à 3 000 €.
 - Au cinéma les Halles pour la 22ème édition des rencontres cinématographiques, du 26 au 29 août. Montant des dépenses : 6 378,50 €. Montant sollicité : 1 100 € (18 %). Subvention votée : 18 % des dépenses avec une subvention plafonnée à 1 100 €.
 - À la MJC de Charlieu pour le spectacle Intrigues à Carus Locus, de la troupe Les Masqués, le 6, 7, 27 et 28 septembre. Montant des dépenses : 8 800 €. Montant sollicité : 1 700 € (19 %). Subvention votée : 18 % des dépenses avec une subvention plafonnée à 1 500 €.
 - Au comité de coordination des fêtes de la Soierie pour Charlieu 1150 ans de rayonnement, du 12 au 15 septembre. Montant des dépenses : 27 115 €. Montant sollicité : 6 000 € (22 %). Subvention votée : 19 % des dépenses avec une subvention plafonnée à 5 035 €.
 - À la compagnie Ad Hoc pour le spectacle La Passerelle du Temps, les 20 et 21 septembre au Grand Couvert à Saint-Hilaire-sous-Charlieu. Montant des dépenses : 5 016 €. Montant sollicité : 1 254 € (25 %). Subvention votée : 25 % des dépenses avec une subvention plafonnée à 1 254 €.
 - Au comité d'animation et de promotion de Charlieu pour la foire à l'andouille, le 8 novembre. Montant des dépenses : 7 000 €. Montant sollicité : 2 800 € (40 %). Subvention votée : 40 % des dépenses avec une subvention plafonnée à 1 920 €.
 - Aux Marchés de Noël, les 5, 6, 7, 12, 13 et 14 décembre. Montant des dépenses : 34 500 €. Montant sollicité : 6 000 € (17 %). Subvention votée : 6 % des dépenses avec une subvention plafonnée à 2 000 €.
- dit que les dépenses sont prévues au budget principal en section de fonctionnement.

Le Secrétaire de séance
Représentant de la commune de Arcinges
M Henri GROSDENIS



Le Président de la Communauté
De Communes
M René VALORGE



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200035202-20250717-DELIB2025-144-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/07/2025
Publication : 22/07/2025